

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 8 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 8 septembre, à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la commune suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30.

Étaient présents :

Patrick MAUGARS, Valérie GLUTRON, François BOUTIN, Patrice LEROUX, Sébastien BROSSARD, Gwenaëlle BOUFFARD, Christel LECLANCHER, Delphine ISIDORE, Byron FERY, Aurélie MORISSE, Françoise VASSEUR.

Absents : **Alain LEMARCHAND, Philippe SEMENT**

Absents excusés : **Gloria LE LAY, Jean-Marc HAINE**

Pouvoirs : **Madame Gloria LE LAY donne pouvoir à M. MAUGARS Patrick.
Monsieur Jean-Marc HAINE donne pouvoir à M. Patrice LEROUX**

Lecture du compte-rendu de la séance précédente et signature du registre des délibérations.

Approbation du compte-rendu de la séance du 6 juillet 2020.

2020 - 29 - Désignation du correspondant défense

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne,

Monsieur le Maire précise que le Conseiller Municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Il sera destinataire d'informations.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation du correspondant défense.

Aussi, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Patrice LEROUX comme correspondant défense pour la commune.

2020- 30 - Désignation des délégués titulaires et suppléants au syndicat des gymnases

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner les deux délégués titulaires et suppléants qui siégeront au syndicat des gymnases de l'agglomération. Après appel à candidature, le Conseil Municipal sera appelé à désigner ses délégués.

Aussi, après l'appel de candidatures du Maire, les délégués au syndicat des gymnases sont ainsi désignés à l'unanimité par le Conseil Municipal :

- **Titulaires : Valérie GLUTRON et Aurélie MORISSE**
- **Suppléants : Gwenaëlle BOUFFARD et Delphine ISIDORE**

2020-31 - Correction de la délibération relative à la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Suite à la délibération du 6 juillet 2020 désignant les membres de la commission de contrôle des listes électorales, la Préfecture a informé le Maire que les membres désignés pour représenter la Préfecture et le Tribunal judiciaire doivent être choisis parmi les administrés non élus.

Aussi, Monsieur le Maire proposera aux membres du Conseil Municipal deux habitants de la commune qui auront répondu favorablement à sa sollicitation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne : Leslie CLERET et Cyril KULEZINSKI.

2020-32 - Effacement de dettes de cantine

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à un effacement de dettes de cantine pour une famille de la commune qui, suite à la saisie la commission de surendettement des particuliers de l'Eure, a obtenu une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire .

Conformément au décret d'application n°2017-896 du 9 mai 2017 entré en vigueur le 1er janvier 2018, l'ensemble des mesures décidées par la commission de surendettement s'imposent au débiteur et à ses créanciers déclarés, sans nécessiter d'homologation par le juge d'instance.

Conformément à l'article L 741-2 du code de consommation, le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire entraîne l'effacement des dettes non professionnelles du débiteur arrêtées à la date de la décision de la commission à savoir le 14 /08 /2020 pour le dossier en question.

En conséquence, il convient d'émettre un mandat d'annulation pour extinction de dettes au compte 6542 " pertes sur créances irrécouvrables-créances éteintes" pour un montant de 28.80€.

Aussi, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider l'effacement de la dette de cantine.

2020- 33 - Désignation du délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation du délégué de la commune qui siégera à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Conformément aux termes de l'article 1609 nonies C (IV) du code général des impôts, Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre l'Agglomération et ses communes membres. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées.

Aussi, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne François BOUTIN comme délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

2020-34 - Proposition d'une alternative au repas des anciens

Compte tenu de l'annulation du repas annuel réservé aux séniors de la commune, Monsieur le Maire propose de valider une alternative permettant aux administrés concernés de bénéficier d'un bon cadeau valable à « la Brasserie du bouchon » ou aux « Saveurs de Julie ».

Après analyse du budget habituellement consacré à cette dépense, Monsieur le Maire propose que le bon cadeau soit d'un montant de 20 euros (par personne).

Ce bon sera nominatif et devra être retiré auprès des services de la Mairie avant le 1^{er} décembre 2020.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider, à l'unanimité, l'alternative au repas des anciens permettant aux administrés concernés de bénéficier d'un bon cadeau valable à « la Brasserie du bouchon » ou aux « Saveurs de Julie », d'une valeur de 20 euros.

2020-35 - Tarifs des services périscolaires

Suite à la réunion de la commission des affaires scolaires et de la petite enfance, une simplification de la tarification des services périscolaires est envisagée pour une mise en application à compter du 1^{er} janvier 2021.

Proposition :

- Garderie du matin (entre 7h15 et 8h20) : **0.40 € par enfant**
- Cantine : **3.80 € par repas**
- Garderie du soir :
 - Entre 16h00 et 17h20 : **1.00 € par enfant goûter inclus**
 - Au-delà de 17h20 : **+0.50 € par enfant soit 1.50 € (goûter inclus)**
 - Aide au devoir : **Supplément de 0.50 € (en plus des tarifs de garderie proposés ci-dessus) soit 1.50 € par enfant de 16h00 à 17h20 (garderie + goûter + aide au devoir) et 2.00 € par enfant au-delà de 17h20.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider les nouveaux tarifs périscolaires et précise que les familles en grande difficulté financière bénéficieront d'un accompagnement.

Pour : 10 / Contre : 1 / Abstention : 2

2020-36 - Validation de la charte graphique communale

Suite à l'élaboration du site internet et à la validation du logo de la commune, une déclinaison graphique est proposée pour l'ensemble des outils de communication communaux tels que le bulletin communal, les courriers et l'ensemble des documents internes à la commune qui seront destinés aux administrés (formulaires, invitations, évènementiel,...).

Aussi, Monsieur le Maire souhaite avoir la validation du Conseil Municipal sur cette charte graphique.

Monsieur Byron FERY fait une projection sur grand écran afin de présenter au Conseil Municipal :

- **la charte graphique : couleurs du logo et reprise des couleurs dans les outils de communication,**
- **le plan communal,**
- **le bulletin communal : couleurs en concordance avec la charte graphique et les thèmes du site internet.**

Le Conseil Municipal souhaite que les arrêts de bus apparaissent sur le plan communal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur FERY et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la charte graphique communale.

Pour : 12/ Contre : 0 / Abstention : 1

2020 - 37 - Site internet

Suite aux différents échanges relatifs au site internet (contenu + présentation), Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis des membres du Conseil Municipal avant la mise en ligne dudit site internet.

La mise en ligne officielle sera validée après vérification par les membres de la commission « information et communication » et les services administratifs de la Mairie qui corrigeront les éventuelles fautes ou défauts de mise en page.

Le Conseil Municipal fait part de modifications à apporter au site internet :

- **changer la photo de l'onglet « cadre de vie / transports » car ce n'est pas une photo de l'Eure sur la commune,**
- **changer la photo de l'onglet « annuaire » car elle n'est pas représentative de la commune,**
- **ajouter la mention de "photo non contractuelle",**
- **ajouter un compteur de visites,**
- **mentionner les activités de chaque société dans l'annuaire des commerces et entreprises.**

Aussi, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le site internet.

Questions diverses :

1) Projet école maternelle :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur MOGLIA, Vice-Président de la commission « Action économique » au sein de l'Agglomération Seine-Eure afin de collecter des informations sur la procédure. Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de l'avancée du projet.

2) Maisons fleuries :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la remise des récompenses « maisons fleuries » se déroulera le 02 octobre prochain, à 18h00, à la Grange.

3) Commissions de l'Agglomération Seine-Eure :

Monsieur le Maire fait une présentation des différentes commissions de l'Agglomération Seine-Eure et demande aux membres du Conseil Municipal de se positionner sur celles auxquelles ils souhaitent participer. Une réponse est demandée pour le 11 septembre.

4) Informations sur le panneau lumineux :

Madame BOUFFARD souhaite qu'une information soit diffusée sur le panneau lumineux concernant la présence d'un camion pizza le mardi de 16h30 à 20h30.

5) Entretien des abords de parcelles :

Madame BOUFFARD estime qu'il serait opportun de rappeler, sur le prochain bulletin municipal, que les abords des parcelles donnant sur la voirie doivent être entretenus par les propriétaires ou locataires et non par les services municipaux.

6) Incivilités des propriétaires de chien :

Le Conseil Municipal demande qu'un rappel soit fait aux propriétaires de chiens :

- les chiens doivent être tenus en laisse,
- les déjections doivent être ramassées,
- les animaux ne doivent pas être brossés sur la voie publique.

7) Inhumation d'une personne hors commune :

Une administrée souhaiterait que son fils, qui n'habite plus à Incarville, puisse être inhumé dans le cimetière de la commune. Monsieur le Maire rappelle que le règlement du cimetière stipule que seules les personnes domiciliées dans la commune ou dont la famille possède une sépulture familiale, peuvent être inhumées à Incarville (Chapitre II-article 6 du Règlement Municipal du cimetière d'Incarville).

8) Recensement :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain recensement se déroulera début 2021. Madame Catherine CROCFER a été nommée coordinatrice. Deux agents recenseurs devront être recrutés.

La séance est levée à 20h30.